



# DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Socialiste Quotidien

HUITIEME ANNEE. - N° 177

JEUDI 26 JUN 1902

ABONNEMENTS

France	10 fr.	6 fr.	3 fr.
Étranger	12 fr.	8 fr.	4 fr.
Union postale	14 fr.	10 fr.	5 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :  
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES  
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal  
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

## GRAVE MALADIE DU

### Edouard VII opéré. — Les Fêtes du Gouvernement décommandées

#### PAROLES D'EMPEREUR

« La vie est chose grave et la Patrie a besoin d'hommes... Ces paroles sentencieuses ont été prononcées, pas plus tard que mercredi, à Bonn, par l'empereur Guillaume II. On célébrait le sixième-quinzième anniversaire de la fondation de la Borussia, société corporative d'écoblés déjà barbus et d'une capacité qu'il paraît, va jusqu'à l'absorption de sévères quantités de bière mousseuse et le kaiser allemand, qui au temps de sa jeunesse fit partie de la corporation et y a fait adhérer son héritier présomptif, ne pouvait manquer l'occasion de prononcer une de ces coutumières harangues ordinairement saupoudrées d'un mysticisme marqué.

« La vie est chose grave... Voilà certainement une découverte sensationnelle et il ne fallait rien moins qu'un personnage de haute autorité pour se permettre de l'énoncer en la complétant par cette affirmation non moins nouvelle que « la patrie a besoin d'hommes ». Eh ! oui, la vie est chose grave, fort grave même, et à relire l'allocation du kaiser l'on est irrésistiblement porté à conclure que cette gravité lui enlève tout caractère sérieux. Peut-on considérer la vie que l'on fait aux peuples comme sérieuse, quand tout est pour la rattacher à un seul but, l'attaque ou la défense armée, contre ce que l'on appelle les ennemis de l'intérieur ou de l'extérieur et que l'on tente — en y réussissant trop fréquemment — d'hypnotiser les générations qui se succèdent en faisant converger toutes leurs idées vers une seule et unique préoccupation, toujours monotone, une préoccupation d'acier, de brutalité et de massacres ? Car le kaiser Guillaume II, pontife caractéristique de toutes ses allocutions, ses harangues, ses prêches de la même façon : il faut être sans cesse prêt aux conflits que dénouent les armes. C'est vraiment à dégoûter la jeunesse de la vie que de la sans cesse coiffer du casque soldatesque et de ne lui faire entrevoir que les vœux de mort.

Dans ce cas-là, la vie n'est ni chose grave, ni chose sérieuse ; elle est chose tragique et peu désirable. Si la patrie n'a besoin d'hommes que dans ce but, il est inutile que les fiancés féminins s'épuient et se déforment à procéder de petits états auxquels sont réservés les jours funestes des guerres qui, en quelques semaines, couchent innombrés ou courus de blessures de milliers et de milliers de jeunes hommes valides. Ce sont bien là des rêves de souverains dont les trônes ne sont solides que parce que leurs pieds baignent dans des mares sanglantes.

N'y a-t-il pas autre langage à tenir à la jeunesse pour lui faire comprendre que la vie est grave, sérieuse et qu'il se faut préparer à l'effort et à la lutte, à des luttes, aux efforts qu'elle exige pour la rendre féconde en bonté, en douceur, en bien-être, en sécurité ? Les hommes et les diverses patries qui en marquent les agglomérations ont des ennemis à combattre, c'est certain, évident, mais ces ennemis, à l'intérieur comme à l'extérieur, sont partout les mêmes, tous aussi dangereux, aussi funestes, ce sont les préjugés traditionnels dus à une ignorance soigneusement entretenue par ceux qui en sont les bénéficiaires, ceux qui font miroiter la fausse gloire, la fausse indépendance et qui masquent à nos yeux, à nos esprits, tout ce qui peut se rencontrer de bon au cours de la vie individuelle et collective.

La patrie a besoin d'hommes pour être grande et forte, mais qu'est-ce qui fait la grandeur et la force réelle d'une nation, si ce n'est le bonheur et le bien-être de tous ceux qui en font partie : une large production, une équitable répartition des produits, assurant à chaque individu le bien-être le plus complet, la culture intellectuelle et morale la plus haute et ce sentiment que la vie n'a de raison d'être que si elle est garantie avec tous les éléments qui la doivent rendre intolérable, agréable même ? Il y a deux façons de la comprendre, comme les maîtres, et alors elle ne mérite pas qu'on s'y attache, ou comme les esprits libres, et alors elle devient chose grave, très grave même pour les souverains !

John LABUSQUIERE.

#### LA POLITIQUE

##### Cruel imprévu

Aujourd'hui, tout l'Univers sera en émoi, car tout l'Univers est, en ce moment représenté, à Londres, depuis la France avec ses généraux Gervais et Dubois jusqu'à Barotseland, par son propre roi Lobanika.

C'est qu'il vient de se produire un événement qui fait époque dans la vie des nations orgueilleuses et imbéciles : le roi Edouard VII, vers qui les regards de toutes les oies du Monde étaient tournées, a dû se soumettre à une triviale opération chirurgicale au moment où son auguste tête allait officiellement recevoir la couronne impériale et royale d'Angleterre, des Indes et d'Afrique.

homme, en sera pour son argent gaspillé, comme l'Angleterre elle-même pour sa scandaleuse et coûteuse véritable défit au bon sens, outrage prémédité à la Misère, affront à l'humanité saignée encore des plaies du Transvaal et de l'Orange lâchement assassins.

Existerait-il donc une Justice immanente capable de frapper les criminels, d'abaisser la superbe des peuples, avant que le Temps n'ait tiré son voile sur les forfaits collectifs ?

On est tenté de le supposer, quand on voit la plus insatiable des Nations contrainte de remettre ses lampions, de rentrer ses oriflammes, de décommander ses drapeaux, de faire taire ses cuivres, pour... un mal de ventre !

Oh ! cet imprévu combien il est éloquent dans sa brutalité de royal fait-divers.

C'est l'imprévu narquois qui dénonce la fragilité de l'homme au moment où l'homme se croit arrivé aux sommets de la puissance ; c'est l'imprévu vengeur qui, frappant à la tête le peuple bourreau, met au cœur des peuples victimes des leurs d'espérance...

Et maintenant, instruisez-vous !

« Votre vie tient à un fil » votre gloire n'est qu'un mot. Pourquoi vous coaliser pour le mal, quand il vous serait si facile de vous unir pour le bien ?

« Si la maladie et la mort probable d'Edouard VII nous ont fait cette leçon au monde, le fils de Victoria n'aura pas été tout à fait inutile à l'humanité. »

G. SIAUVE-EVAUSY.

#### Petit Chameau !

La légende de Mme Humbert est désormais fixée, et l'on n'ose vraiment plus parler de cette énéalante aventurière. Il y a cependant une de ses vertus qui ne semble pas avoir été suffisamment explorée : c'est sa vertu de démolisseuse. Qu'est-ce que l'affaire Humbert ? « Une vaste escroquerie », répond l'un. Le bon sens parle par sa bouche. Mais comme l'auteur a de l'esprit, qui réplique : « une entreprise de démolitions ». « L'aventure de l'huissier, qui eut un jour à instrumenter contre Mme Humbert, est à ce point de vue, fort topique. Il vint et instrumenta. Il s'agissait d'une saisie. La grande Thérèse sollicitait un délai de quarante-huit heures. Cet officier ministériel, qui n'est pas un ogre, finit par se laisser fléchir. Il arrêta les frais et attendit. Mais n'ayant rien reçu au terme du délai accordé, il revint, et, cette fois, le siffler fit vainement appel à son pouvoir de séduction. Alors, elle entra dans une violente colère et prononça ces paroles mémorables : « Petit chameau, tu me paieras ça ! »

On a le droit de maudire ses juges. Il doit donc être permis de montrer quel quel mauvais humour à un huissier qui vient de vous saisir. Mme Humbert, en la circonstance, faisait tout bonnement ce qu'à sa place eussent fait les trois quarts des mortels. Ou elle semblait s'être élevée au-dessus de tous ses semblables, c'est quand elle a demandé la révocation d'un petit chameau ». Bon ! allez-vous me dire, on peut toujours demander la révocation de quelqu'un. L'essentiel est de l'obtenir. Nous sommes d'accord. Mais l'extraordinaire est que la réclamation de Mme Humbert a été accueillie et l'officier ministériel châté. Je dois ajouter que, sur l'énergie intervention de ses confrères, il a presque aussitôt été absous. Mais après et qu'est-ce que cela prouve, sinon qu'il fut une heure où Mme Humbert fit à peu près tout ce qu'elle voulait et fut, avec les personnages les plus haut placés et les plus influents, traité de puissance à puissance !

Essayez maintenant vous-même d'obtenir qu'on vous fasse justice dans un de ces conflits quotidiens à quoi vous êtes obligés de vous livrer, et vous verrez que l'extraordinaire est que la réclamation de Mme Humbert a été accueillie et l'officier ministériel châté. Je dois ajouter que, sur l'énergie intervention de ses confrères, il a presque aussitôt été absous. Mais après et qu'est-ce que cela prouve, sinon qu'il fut une heure où Mme Humbert fit à peu près tout ce qu'elle voulait et fut, avec les personnages les plus haut placés et les plus influents, traité de puissance à puissance !

GRIF.

#### Liste noire

Les tailleurs de certains pays se plaignent de la mauvaise foi d'une certaine partie de leur clientèle. Ceux de Vienne ont pris dernièrement une énergique résolution. Ils ont décidé de faire paraître chaque année une « liste noire » où seront imprimés le nom et l'adresse des payeurs trop durs à la détente.

« Ils espèrent ainsi atteindre un double but : d'abord induire en sagesse un certain nombre de mauvais payeurs, ensuite empêcher les incorrigibles d'obtenir désormais le moindre crédit. »

pleins de ruse et il faut s'attendre à des représailles. Qui sait si ceux de Vienne ne feront pas à leur tour paraître une liste noire où ils imprimeront méchamment le nom de tous les tailleurs qui ont le déplorable habitude de rater tous les habits qu'on leur commande ?

#### L'ACTUALITÉ

##### Le VII<sup>e</sup> Congrès national DES PRÉPOSÉS DES TABACS

C'est ce soir qu'ouvrira à Paris le septième Congrès des préposés — hommes et dames — de toutes nos manufactures de Tabac et d'Allumettes.

Tout effort corporatif collectif, nous intéressons au plus haut point ; cette fois, la première question qui devra être résolue (sinon la plus importante) n'est pas banale.

A l'époque du ministère Bourgeois-Doumer, lors du voyage présidentiel de Marseille, les préposés phocéens de la manufacture, sollicitèrent et obtinrent de M. Doumer, une audience. Le ministre des finances écouta avec beaucoup de bienveillance et d'intérêt, leurs doléances ; puis leur tint à peu près ce langage : « En me présentant la liste de vos revendications, vous ne vous exprimez pas seulement en votre nom, vous me parlez, au nom de tous vos camarades de France, ouvriers de la même catégorie que vous. »

Je reconnais volontiers que les questions sur lesquelles vous venez d'appeler mon attention, méritent le plus sérieux examen, et croyez bien que je suis tout disposé à les étudier et à les faire étudier avec le plus grand soin.

Toutefois, laissez-moi vous donner un conseil : syndiquez-vous. Vos demandes étudiées par toute la corporation, présentées par vos délégués en son nom, auront plus de poids. »

Dès le lendemain, la section syndicale de Marseille était constituée. Avec le plus grand zèle, les merveilleux se mirent en relation avec les préposés de toutes nos manufactures nationales. Les sections syndicales se créèrent partout et en quelques mois l'organisation fut complète.

Mais quelque hâte qu'ait pu mettre les initiateurs, et quelque empressement qu'ait pu mettre à répondre tous les intéressés, la Fédération nationale ne fut définitivement proclamée, qu'après la chute du ministère Bourgeois-Doumer.

Qu'importe ! dites-vous ; on sait bien qu'en France les ministères passent ! Qui, mais tout change, aussitôt. La Fédération nationale ne fut définitivement proclamée, qu'après la chute du ministère Bourgeois-Doumer.

« Ou bien, considérez-vous les préposés comme des fonctionnaires ? Dans ce cas, ils n'auront plus le droit de se syndiquer, mais dites qu'ils sont fonctionnaires et donnez leur situation, rang et garanties de fonctionnaires. »

M. Caillaux, ministre des finances fut ainsi amené à la tribune et déclara : « Je veux répondre sans ambages à la question de M. Lemer. Dans ma pensée, oui, les préposés des tabacs doivent être considérés comme des fonctionnaires et je me propose de faire régulariser leur situation, sans tarder. »

Et ce ministère est tombé à son tour, et les préposés sont restés « gros-jean » comme de vant.

Le Congrès, selon toute apparence, après avoir attendu ce soir, un historien très documenté qui lui présentera notre concitoyen Boullenger, président de la section lilloise, nommera des délégués qui solliciteront de M. Rouvier une entrevue, et lui demanderont, quelles sont ses intentions relativement aux engagements pris par son prédécesseur.

« Et cela est la logique même. Sur quoi discuterait utilement les délégués avant de savoir s'ils sont des ouvriers ou des fonctionnaires ? Quelle belle chose que l'administration : la Chine à-t-elle quelque chose à nous envier ? Rien ; pas même nos Jésuites ! »

#### CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

##### Temps nouveaux

Il semble que les élections législatives ont ouvert un temps nouveau et que, décidément, on va nous faire une République républicaine. Est-ce possible ?

Il semble que les élections législatives ont ouvert un temps nouveau et que, décidément, on va nous faire une République républicaine. Est-ce possible ?

« En ce qui concerne les délégués cantonaux nous avons l'espoir que les représentants des instituteurs et des institutrices en sauront prendre l'initiative. »

Le ministre a promis d'examiner la proposition du groupe de l'enseignement relative à l'unification de l'enseignement primaire bourgeois et prolétarien. Il est question, paraît-il, d'introduire dans ce dernier les langues vivantes. A quel cela rimerait-il ?

L'instituteur professeur de langues ? Je ne me figure pas très-bien. Faut-il que pour enseigner une langue on ait un professeur qui ne la parle pas ?

Le ministre a annoncé une bonne (il n'y a pas de mal) nouvelle : un projet de loi sur le traitement des instituteurs est sur le chantier et sera prochainement terminé. Que sera ce projet ? Les instituteurs y seront-ils maintenus au rang des instituteurs ? Dans l'affirmative leur fera-t-on un peu marquer le pas pour permettre aux instituteurs âgés et très âgés en classe, de prendre le rang que leur permet leur âge ?

Le ministre a annoncé une bonne (il n'y a pas de mal) nouvelle : un projet de loi sur le traitement des instituteurs est sur le chantier et sera prochainement terminé. Que sera ce projet ? Les instituteurs y seront-ils maintenus au rang des instituteurs ? Dans l'affirmative leur fera-t-on un peu marquer le pas pour permettre aux instituteurs âgés et très âgés en classe, de prendre le rang que leur permet leur âge ?

Le ministre a annoncé une bonne (il n'y a pas de mal) nouvelle : un projet de loi sur le traitement des instituteurs est sur le chantier et sera prochainement terminé. Que sera ce projet ? Les instituteurs y seront-ils maintenus au rang des instituteurs ? Dans l'affirmative leur fera-t-on un peu marquer le pas pour permettre aux instituteurs âgés et très âgés en classe, de prendre le rang que leur permet leur âge ?

#### Cà et Là

##### LE POISSON

Sait-on ce que la France consomme de poisson annuellement ? Dans un pays où la plus grosse partie de cette somme est, du reste, acquise à l'importation étrangère.

Le syndicat central des pêcheurs de France estime que si certaines villes du pays n'étaient pas privées de cet aliment, la consommation aurait été doublée. Mais pour le faire, il faut qu'il soit libre, et non pas en dire autant du poisson.

Le syndicat central des pêcheurs de France estime que si certaines villes du pays n'étaient pas privées de cet aliment, la consommation aurait été doublée. Mais pour le faire, il faut qu'il soit libre, et non pas en dire autant du poisson.

Le syndicat central des pêcheurs de France estime que si certaines villes du pays n'étaient pas privées de cet aliment, la consommation aurait été doublée. Mais pour le faire, il faut qu'il soit libre, et non pas en dire autant du poisson.

Le syndicat central des pêcheurs de France estime que si certaines villes du pays n'étaient pas privées de cet aliment, la consommation aurait été doublée. Mais pour le faire, il faut qu'il soit libre, et non pas en dire autant du poisson.

#### AGENT MATRIMONIAL

Embarrassé sur le choix d'une future épouse pour son fils, le reine-mère d'Espagne a demandé avis au pape, et même, dit le Daily-Express, au directeur de l'agence matrimoniale de New-York, M. Willis Moore, vient d'inventer une machine automatique qui produit, pendant les journées les plus chaudes de l'été, une température fraîche et délicieuse dans n'importe quelle pièce.

Embarrassé sur le choix d'une future épouse pour son fils, le reine-mère d'Espagne a demandé avis au pape, et même, dit le Daily-Express, au directeur de l'agence matrimoniale de New-York, M. Willis Moore, vient d'inventer une machine automatique qui produit, pendant les journées les plus chaudes de l'été, une température fraîche et délicieuse dans n'importe quelle pièce.

Embarrassé sur le choix d'une future épouse pour son fils, le reine-mère d'Espagne a demandé avis au pape, et même, dit le Daily-Express, au directeur de l'agence matrimoniale de New-York, M. Willis Moore, vient d'inventer une machine automatique qui produit, pendant les journées les plus chaudes de l'été, une température fraîche et délicieuse dans n'importe quelle pièce.

Embarrassé sur le choix d'une future épouse pour son fils, le reine-mère d'Espagne a demandé avis au pape, et même, dit le Daily-Express, au directeur de l'agence matrimoniale de New-York, M. Willis Moore, vient d'inventer une machine automatique qui produit, pendant les journées les plus chaudes de l'été, une température fraîche et délicieuse dans n'importe quelle pièce.

#### Nouvelles à la Main

Des littérateurs, à l'apérif, causent du plaisir qu'il y aurait à prendre sa retraite dans quelque bonne petite ville bien tranquille.

#### NOS DÉPÊCHES

(Par Services Télégraphiques Spéciaux)

##### CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 24 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le Conseil s'est occupé des différentes interpellations qui doivent avoir lieu à la Chambre.

Le ministre de la guerre a fait connaître les déclarations qu'il portera à la tribune du Sénat dans la discussion du projet de loi relatif au service de deux ans.

Le ministre de la guerre parlera au nom du Cabinet tout entier ; il s'écartera de la présidence et du rapporteur de la commission sénatoriale de l'armée, MM. de Freycinet et Roland.

Le général André a indiqué en particulier que l'emploi des hommes des services auxiliaires lui permettrait de rendre au service actif 6,000 hommes qui en sont exclus actuellement par suite de leurs fonctions d'ordonnances, conducteurs, tailleurs, etc.

Un des avantages du service de deux ans, selon le ministre, est de permettre d'appeler sous les drapeaux le contingent au mois de septembre, au lieu du mois de novembre, comme cela se passe actuellement. En recevant les recrues en septembre, on peut les instruire immédiatement et terminer leur instruction pour le mois de mars suivant, ce qui aurait une grande importance en cas de déclaration de guerre.

Le ministre estime que la loi, dans le cadre de son fonctionnement, par suite des primes de rengagement, des officiers, secours aux soutiens de famille, etc., nécessitera chaque année un supplément de dépenses de 70 millions.

En ce qui concerne les mesures transitoires, dont la loi aura été votée par les deux Chambres, les recrues de la classe appelée sous les drapeaux et n'ayant pas passé par le conseil de révision, seront avisées de la suppression des dépenses, mais la loi n'aura aucun effet rétroactif. Elle était adoptée avant le 1<sup>er</sup> janvier 1902, elle ne s'appliquera qu'aux hommes tirant au sort en 1902 et non à ceux qui partent en 1902.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 24 juin. — La séance s'ouvre à trois heures, sous la présidence de M. Léon BOURGÈS.

Le ministre de l'Intérieur a déposé sur le bureau de la Chambre, le rapport de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Le ministre de l'Intérieur a déposé sur le bureau de la Chambre, le rapport de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Le ministre de l'Intérieur a déposé sur le bureau de la Chambre, le rapport de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Le ministre de l'Intérieur a déposé sur le bureau de la Chambre, le rapport de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Le ministre de l'Intérieur a déposé sur le bureau de la Chambre, le rapport de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Le ministre de l'Intérieur a déposé sur le bureau de la Chambre, le rapport de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Le ministre de l'Intérieur a déposé sur le bureau de la Chambre, le rapport de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Le ministre de l'Intérieur a déposé sur le bureau de la Chambre, le rapport de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

Le ministre de l'Intérieur a déposé sur le bureau de la Chambre, le rapport de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

renle-inférieure devait donc proclamer un caduc.

La question de la validation ou d'invalidation demeure d'ailleurs absolument réservée ; il n'y a donc aucun inconvénient à admettre M. Marchand à exercer sous cette réserve de la vérification des pouvoirs. Ce sera justice.

M. Pierre RICHARD dit que la décision prise par les bureaux n'a pas été une décision de parti et qu'il a été entendu qu'on ne préjugerait nullement le fond.

M. Fernand RABIER retire sa motion d'ajournement. Les conclusions du deuxième bureau sont adoptées.

#### LES VALIDATIONS D'ÉLECTIONS

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

##### L'élection de Nîmes

M. de RAMEL demande la parole sur les conclusions du rapport de M. Puech tendant à la validation de François Fournier, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de l'arrondissement de Nîmes (Gard). L'orateur dit qu'il y a eu des abus, des irrégularités, des violations volontaires de la loi ayant pour effet de modifier la composition du collège électoral et le résultat de l'élection.

L'orateur demande le renvoi du dossier au garde des sceaux.

M. PUECH, rapporteur, répond qu'aucune preuve n'a été apportée par les protestataires ayant signalé des inscriptions indûment faites sur les bulletins et qu'il n'y a eu aucun abus, aucune violation volontaire de la loi ayant pour effet de modifier la composition du collège électoral et le résultat de l'élection.

M. de RAMEL insiste pour le renvoi du dossier au garde des sceaux.

Les conclusions du bureau SONT ADOPTÉES ET FURNIER EST ADMIS.

Le renvoi du dossier au garde des sceaux est repoussé.

#### AUTRES VALIDATIONS

La Chambre valide sans opposition l'élection de M. Colin dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Alger.

M. DRAKE demande l'ajournement à jeudi de la discussion de l'élection de M. Balltrand à Millau.

M. BALLTRAND expose que son concurrent, M. DRAKE, a déposé une motion tendant à ce que plusieurs ajournements sous prétexte de protester des protestations, il n'y a pas de raison pour lui en accorder un nouveau.

M. DRAKE signale quelques erreurs de calcul de chiffres admis par le bureau ; c'est pourquoi il demande le renvoi au bureau.

M. BEPMALE, rapporteur, combat le renvoi. Les conclusions du bureau SONT ADOPTÉES. M. Balltrand est admis.

M. DRAKE combat l'élection de M. Pouroux, de la 2<sup>e</sup> de Lure. Cette élection, dit-il, est de nature à aggraver la Chambre républicaine.

#### SÉNAT

Paris, 24 juin. — La séance s'ouvre à 8 heures, sous la présidence de M. FALLIÈRES.

##### Le service de deux ans

On reprend la discussion générale de la réduction du service militaire à deux ans.

##### Discours de M. Forgemol

M. FORGEMOL de BOSQUENARD a la parole. — D'autres d'ailleurs ont appelé l'attention du Sénat sur les conséquences sociales de la loi ; je voudrais l'entretenir à mon tour de certaines de ces conséquences militaires.

M. FORGEMOL de BOSQUENARD a la parole. — D'autres d'ailleurs ont appelé l'attention du Sénat sur les conséquences sociales de la loi ; je voudrais l'entretenir à mon tour de certaines de ces conséquences militaires.

M. FORGEMOL de BOSQUENARD a la parole. — D'autres d'ailleurs ont appelé l'attention du Sénat sur les conséquences sociales de la loi ; je voudrais l'entretenir à mon tour de certaines de ces conséquences militaires.

M. FORGEMOL de BOSQUENARD a la parole. — D'autres d'ailleurs ont appelé l'attention du Sénat sur les conséquences sociales de la loi ; je voudrais l'entretenir à mon tour de certaines de ces conséquences militaires.